REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF TRANSPORT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF ROAD TRANSPORT

N° 038 /CRP/MINT/SG/DTR/SDPSR/SSVR

Yaoundé, le 30 AVR 2024

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Transports porte à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale qu'un recrutement sur étude de dossiers, pour la formation de trente (30) Contrôleurs des centres de contrôle technique automobile, est lancé par le Département ministériel dont il a la charge pour le compte de l'année 2024.

A cet effet, il invite les personnes intéressées à consulter les conditions d'éligibilité sur le site internet du Ministère des transports à l'adresse suivante : www.concours.mintransports.cm

Ampliation :
- SG/PM (pour info) ;
- MINDEL ;
- SG ;
- IG ;
- Chonos / Archives.

Le Ministre

NGALLE BIBEHE Jean Ernest Massémo

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF TRANSPORT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF ROAD TRANSPORT

CONDITIONS A REMPLIR POUR LE RECRUTEMENT A LA FORMATION DE 30 CONTROLEURS DES CENTRES DE CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE.

Le recrutement à la formation des contrôleurs techniques automobile est ouvert à tout candidat camerounais ou étranger des deux sexes.

CONDITIONS EXIGEES

Les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

I.1 CANDIDATS EXTERNES (SANS EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN CENTRE DE CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE) ;

- être titulaire du permis de conduire de catégories « B, C et D » ;
- être titulaire au moins d'un Baccalauréat scientifique (C, D et E) ou au moins d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) dans la spécialité construction et structure mécanique ;
- être âgé de 21 ans au moins et 35 ans au plus à la date limite du dépôt de dossiers du concours.

I.2 CANDIDATS INTERNES (AVEC EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS LES CENTRES DE VISITE TECHNIQUE AUTOMOBILE)

- être titulaire du permis de conduire de catégorie « B, C et D » ;
- avoir une ancienneté de service d'au moins cinq (5) ans dans un centre de contrôle technique automobile ;
- être âgé de 45 ans au plus à la date limite du dépôt de dossiers du concours.

I.3 POUR LES CANDIDATS ETRANGERS

- être titulaire du permis de conduire de catégorie « B, C et D » ;
- être titulaire au moins d'un Baccalauréat scientifique (C, D et E) ou au moins d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) dans la spécialité construction et structure mécanique ;
- avoir un passeport ou un titre de séjour qui couvre toute la durée de formation ;

- être âgé de 21 ans au moins et 35 ans au plus à la date limite du dépôt de dossiers du concours ;

II – DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers complets de candidature doivent être déposés dans les Délégations régionales des Transports au plus tard le **vendredi 31 mai 2024,** délai de rigueur, et comprennent les pièces suivantes :

- une fiche d'inscription téléchargeable sur le site du Ministère des Transports ou à retirer au moment du dépôt de dossier ;
- une demande manuscrite timbrée à 1000 (mille) FCFA adressée à Monsieur le Ministre des Transports ;
- quatre (04) photos récentes 4x4 en couleur/fond blanc portant au verso les noms, prénoms, date et lieu de naissance du candidat ;
- une attestation de présentation de l'original du diplôme exigé ;
- une photocopie certifiée conforme du diplôme exigé ;
- une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- une photocopie certifiée conforme de la carte de séjour couvrant toute la période de formation pour le candidat étranger ;
- une photocopie certifiée conforme du permis de conduire. Pour les candidats étrangers, ajouter un certificat d'authenticité dudit permis ;
- un certificat médical signé par un médecin de l'administration, attestant que le candidat est physiquement et mentalement apte à exercer la profession de contrôleur technique automobile, en lien avec la conduite automobile des véhicules légers et lourds ;
- une grande enveloppe timbrée à 500 (cinq cent) FCFA (timbre postal) portant l'adresse complète du candidat ;
- un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) datant de trois (03) mois au plus ;
- une lettre de recommandation signée du promoteur d'un centre de contrôle technique pour les candidats internes et datant de trois (03) mois au plus ;
- un reçu justifiant du paiement, auprès du Délégué régional des Transports, des frais d'inscription de 25 000 (vingt-cinq mille) FCFA pour les candidats externes et 50 000 (cinquante mille) FCFA pour les candidats internes.

NB :

- Toutes les pièces certifiées conformes doivent dater de trois (03) mois au plus ;
- Les frais de recrutement d'étude de dossiers ne sont pas remboursables.

III- LIEU ET DUREE DE FORMATION

La formation se déroulera au Centre de formation DB CONSULTING CT sis à Douala, pour une durée de :

- trois (03) mois pour les candidats internes ;
- six (06) mois pour les externes ;

IV-MODE DE RECRUTEMENT

Le recrutement se fait sur étude de dossier.

V – PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats définitifs seront proclamés par le Ministre chargé des Transports. /-

30 AVR 2024

LE MINISTRE DES TRANSPORTS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Republic of Cameroon
Paix-Travail-Patrie
Peace-Work-Fatherland
Le Ministre
Ministry of Transports
MINISTERE DES TRANSPORTS

NGALLE BIBEHE Jean Ernest Masséna

Copies :
-SG/PM/ (pour info)
-MINDEL
-SG
-IG
-Chonos/Archives